



Compatibilité climatique Fondation de prévoyance LPP Mirabaud

Caractérisation

Avec un volume d'investissement estimé sommairement par l'Alliance climatique à environ 0.8 milliard de francs, la Fondation de prévoyance LPP Mirabaud peut être considérée comme faisant partie des Top 150+ des institutions de prévoyance professionnelle de Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La Fondation de prévoyance LPP Mirabaud ne tient pas de site Internet propre et n'est donc en principe pas transparente au grand public.

Cependant, à la demande de l'Alliance climatique, la Fondation envoie en octobre 2023 une prise de position contenant les points pertinents suivants :

- La caisse de pension de Mirabaud est gérée en interne par les collaborateurs de Mirabaud et la fortune par Mirabaud Asset Management.
- La part des placements en actions et obligations confiés à des gestionnaires externes demeure marginale. Par conséquent, Mirabaud Asset Management investit elle-même la majeure partie d'actions et d'obligations.
- Sous la **politique ISR de Mirabaud Asset Management**, celle-ci prend en compte les critères ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
- La **politique d'exclusion de Mirabaud Asset Management** (qui comprend notamment les secteurs du charbon thermique et le tabac) s'applique également à la caisse de pension LPP.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'exclusion notamment des mines de charbon est une bonne étape de base, mais l'impact sur la durabilité du portefeuille reste limité.
- Le **guide ESG pour les caisses de pension suisses** de l'ASTP recommande à ses membres une voie d'action basée sur la double matérialité – à la fois la prise en compte des risques ESG et climatiques financiers («financial materiality») et le passage à un impact positif sur l'économie réelle («impact materiality») en matière d'ESG et de climat.
- Le gestionnaire de fortune Mirabaud Asset Management devrait appliquer un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises dans le processus d'investissement et/ou procéder à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'**expertise juridique du cabinet d'avocats NKF**.

Avec l'exclusion des sociétés de l'extraction du charbon, la Fondation de prévoyance LPP Mirabaud a commencé à prendre en compte les risques financiers liés au climat.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

A l'exception de l'exclusion des mines de charbon mentionnée plus haut, la Fondation de prévoyance LPP Mirabaud n'a pas encore publié d'autres mesures pour décarboniser le portefeuille.

Adhésion à des associations de développement durable

Le gestionnaire de fortune Mirabaud Asset Management fait partie de la **Net Zero Asset Managers Initiative**.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote (étranger, Suisse)

Avec la **Mirabaud Asset Management Engagement Policy**, le gestionnaire de fortune poursuit une Active Ownership avec engagement et proxy voting. Le **Stewardship Report 2022** de Mirabaud Asset Management montre une bonne systématisme et efficacité.

Mirabaud Asset Management est signataire de la **Climate Action 100+** des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO₂eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change

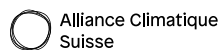
is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». En tant que «Participant», Mirabaud Asset Management collabore dans le cadre d'une division du travail avec sa propre représentation, discute des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rends compte des progrès réalisés. Comme le montrent les Progress Reports de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La Fondation de prévoyance LPP Mirabaud n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.



Conclusion:

Pas de compatibilité climatique :

- Une politique de durabilité du gestionnaire de fortune Mirabaud Asset Management est en place.

- Pourtant, la prise en compte des risques financiers liés au climat («financial materiality») selon le concept de la double matérialité basé sur le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP se limite à l'exclusion des mines de charbon et à la prise d'influence comme actionnaire par Mirabaud Asset Management – devoir de diligence fiduciaire insuffisamment escompté.
- De même, la transformation à un impact climatique positif sur l'économie réelle («impact materiality») ne se fera pas sans la combinaison de l'Active Ownership et d'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille; une base pour cela est le concept de la double matérialité selon le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP de juillet 2022.

Il manque une stratégie ESG et climatique visant une trajectoire de décarbonisation du portefeuille en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum et zéro émission nette de gaz à effet de serre financée au plus tard en 2050, orientée vers les objectifs actuellement les plus avancés du Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance.



Tendance 2020-2023 :

Évaluation: légèrement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- La Fondation a pris un départ avec son exclusion notamment des mines de charbon et avec l'Engagement déployé par Mirabaud Asset Management, qui inclut également le domaine des combustibles fossiles.
- Le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP recommande à ses membres une voie d'action basée sur la double matérialité – à la fois la prise en compte des risques ESG et climatiques financiers («financial materiality») et le passage à un impact positif sur l'économie réelle («impact materiality») en matière d'ESG et de climat.
- La Fondation de prévoyance LPP Mirabaud devrait aborder la question de la durabilité et de la gestion des risques financiers liés au climat – entendues comme l'intégration holistique de notations ESG et d'empreinte carbone dans les processus de sélection des titres, comme exposé dans le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).